



Football-Club Soyhières **Règlement location** **halle FC Soyhières**

- Art. 1** La halle du FC et ses installations sont la propriété de la Commune de Soyhières.
- Art. 2** Les demandes de location sont à adresser à Mme Christine Ramseyer, Route de Bâle 7, 2805 Soyhières, 078 842 01 28, qui est en charge du calendrier des réservations.
Le demandeur répondra aux exigences du contrat et s'acquittera du prix de location jusqu'à deux semaines précédant la location.
Passé ce délai, le FC Soyhières disposera sans autre de la date demandée.
- Art. 3** Le prix de la location est fixé à 250.— pour le week-end avec la possibilité de prendre les clés le jour avant et de les ramener le lendemain de la location. La buvette et les vestiaires ne font pas partie de la location. En semaine, le prix à la journée est à définir avec la responsable de la location.
L'utilisation d'appareil d'appoint électrique est soumise à autorisation et les coûts engendrés à charge du locataire.
- Art. 4** Chaque cas particulier, manifestation sortant du cadre familial ou privé, à but lucratif ou non, doit être soumis à l'appréciation du comité du FC Soyhières.
Celui-ci est compétent pour statuer sur tous les cas non prévus dans le présent règlement ainsi que pour le tarif de location.
- Art. 5** Les locaux seront restitués en parfait état de propreté (cuisine et sanitaires récurés, halle balayée et récurée, grill nettoyé). Les tables et les bancs seront rangés et les ordures évacuées par le preneur. Dans le cas contraire, le nettoyage sera effectué par nos soins et facturé au prix de 50.-/heure. Le matériel détérioré, cassé ou manquant sera facturé au locataire.
- Art. 6** Les clés seront rendues au plus tard le lendemain de la location. En cas de perte, le locataire engage sa responsabilité pour les frais occasionnés par cette situation.
- Art. 7** Selon le genre de manifestation un état des lieux à la remise des clés pourra être exigé. Il se fera en présence du bailleur et du preneur.

Le comité du FC Soyhières, juillet 2025.